

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine finances

locales

Sous-domaine

Décisions budgétaires

Nombre de membres en

exercice : 10

Nombre de membres

présents : 9

Nombre de votants : 9

Date de la convocation

du Conseil Municipal :

17 février 2023

Affichage en date du 17

février 2023

Séance du 27 FEVRIER

2023

Objet : Débat

d'orientation

budgétaire 2023

Certifiée exécutoire

Par réception en

Préfecture le :

Affiché le :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 011-211103130-20230227-2023_4-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/4

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Nicole MARTIN Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Éric CROS, Jean-Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Williams ROUQUET

Monsieur Michel CALVEL a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire est encadré par la Loi à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Elle précise au Conseil Municipal que la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

Elle propose au Conseil municipal, comme les années précédentes, de présenter les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Après avoir présenté l'analyse des résultats 2022 du compte financier unique M57 2022

Madame le Maire présente les orientations budgétaires 2023

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Rappel des restes à réaliser

- Relevés de tombes cimetière après la procédure de reprise de concessions : reste 40 % à régler soit 16229.86 € (y compris réparation porte concessions)
- Panneau d'information (quatre) 2400.00 €
- Eclairage plateforme 774.84 €

TOTAL DEPENSES RESTE A REALISER

19404.70 €

Déficit antérieur reporté

2022

59052.27 €

Projets 2023

Dépenses

Diagnostic éclairage public participation au SYADEN	1000.00 €
Reprise Place de la mairie	10000.00 €
Aménagement de la rue des platanes estimatif 318384.38 € TTC estimés	340000.00 €
Prévoir aussi peut être une participation SYADEN enfouissement réseaux	30000.00 €
Aménagement de la plateforme (embellissement)	10000.00 €
(Prévoir un support autre que la clôture existante (poutrelles bétons et moellons pour soutenir des panneaux bois et installation de jardinières suspendues)	
Affaissement entrée parking travaux à prévoir	
Divers	20000.00 €

CAPITAL DES EMPRUNTS EN 2023 (une dernière échéance plus d'emprunt) 3527.98 €

RECETTES

FCTVA 2022	21063.00 €
Subvention obtenue Conseil départemental	64140.00 €
Subvention complémentaire sollicitée conseil départemental	4732.79 €
Subvention sollicitée Région	3833.50 €
Subvention sollicitée Etat DETR	112438.25 €
Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris rendez-vous avec la Préfecture pour le dossier DETR	

Emprunt	90000.00 €
Affectation du résultat 2022	78456.97 €
Total dépenses (nouvelles et reste à réaliser)	492984.95 €
Total recettes nouvelles	374664.51 €
Soit un besoin de financement de	118320.44 €

(Rappel chaque année la commune réalise environ 40 000 € d'excédent de fonctionnement)

PARTIE Section de Fonctionnement

En dépenses

Prévoir la taille de la haie du stade : prévoir 11000 € (payé 10400 € en 2019)

Prévoir plantations manquantes route St Christophe

Prévoir au budget 2023 la dépenses concernant la réfection de la salle du conseil municipal : 3192.00 € (entretien bâtiments publics)

Frais électricité : environ 6200 € par an prévoir 14000 € (électricité va doubler en 2023 information du SYADEN)

Augmentation du taux horaires des agents techniques de 23.50 € passe à 24.50 € cela représenterait environ 1300 € de plus prévoir 34000 € au BP 2023

Location mobilière : projet d'installation (si le conseil municipal le souhaite) d'une caméra nomade en location (contrat 5 ans) coût annuel à prévoir (kit location camera la chouette + télémaintenance abonnement mensuel) 211.71 x12 = 2540.52 € + coût installation 690.00 € TTC). Cette camera pourra être déplacée sur différents points déclarés en Préfecture. Cette camera pourrait être installée près de la plateforme, pour la fête locale, et autres points à définir sur la commune.

Orientations subventions aux associations pour l'année 2023 :

Associations	Subventions 2022	ORIENTATION POUR 2023 sur proposition de la commission des finances
Comité des fêtes	2827 €	2827 €
Le club du 3 ^e Age	533 €	533 €
Musique au cœur des moulins	533 €	533 €
La Boule Ricaudoise	533 €	533 €
Les restos du cœur	40 €	40 €
Les visiteuses hospitalières	40 €	40 €
Le souvenir Français	50 €	50 €
Actions solidaires en lauragais	0 € non versé aucun compte demandé fourni	0 €
AVA association vivre avec	40 €	40 €
AFDAIM	40 €	40 €
Association des Maires de l'Aude (cotisation forfaitaire) Imputé au compte 628	60 €	60 € cotisation
TELETHON association Lauragais Espoir	100 €	100 €
Adhésion ATD		90 €
Fondation Marie Louise	3500 €	0
Aude solidarité	600 € pour l'Ukraine	600 € en prévision
TOTAL	8836 € au compte 65748 60 € au compte 628	5336 € au compte 65748 150 € au compte 628

Fiscalité :

Absence du tableau des prévisions des bases pour 2023, celui-ci sera envoyé vers le 15 mars 2023.

Rappel 1 % d'augmentation du produit fiscal équivaut à 1200 € de recette en plus.

Les bases d'imposition augmentent chaque année de 1 à 2 % pour information en 2022 les bases locatives d'imposition ont augmenté de plus de 3,4 % (décision Etat) cette augmentation En clair, plus l'inflation augmente, plus le coefficient de revalorisation est important. Or les prix ont progressé de 3,4 % entre novembre 2020 et novembre 2021, entraînant une hausse équivalente des valeurs locatives au 1^{er} janvier 2022. Cette revalorisation des bases d'imposition, applicable au niveau national, a mécaniquement entraîné une hausse équivalente de chaque taxe foncière. Je pense que pour 2023 cela sera pareil. L'inflation annuelle calculée à partir de l'indice IPCH de l'Insee ayant atteint 7,1% en novembre 2022, la base d'imposition de la taxe foncière augmentera également de 7,1% en 2023

Les taux communaux de 2022 étaient les suivants :

TFBati: 51.56 % (taux référence puisqu' en 2018 on a récupéré la taxe du département: commune 20.87 département 30.69)

TF non bâti: 81.00 %

Depuis la loi des finances de 2018 et la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal ne vote plus de taux de TH. L'état verse la compensation intégrale du produit de la TH à la collectivité. L'évolution des valeurs locatives est prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement, mais les taux et abattements restent ceux de 2017.

Madame le Maire précise que la commission des finances réunie le 23 février 2023 a proposé pour la taxe foncière de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023.

Le Conseil Municipal doit prendre en compte le débat d'orientation budgétaire et valider les orientations proposées.

Vu les propositions de la commission des finances réunie le 23 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré

PREND ACTE de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2023

VALIDE les orientations budgétaires pour 2023 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

VOTANTS : 9 POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE :

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 27 février 2023

Le Maire

Nicole MARTIN



Nom Prénom des conseillers présents et ayant voté	Signature
Nicole MARTIN, Maire	
Jean-Luc HENNEBELLE Maire adjoint	
Michel CALVEL, Maire-adjoint et secrétaire de séance	
Eric CROS, conseiller municipal	
Line SALLES, conseillère municipale	
Solange GODARD, Conseillère municipale	
Monique CRUZEL conseillère municipale	
Bernard PEDUSSAUD, Conseiller municipal	
Jean Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Williams ROUQUET, conseiller municipal	Absent excusé